



Relais Petite Enfance « caRAMels » Règlement des temps d'animation

La lettre circulaire C.N.A.F. N°2011-020 du 2 Février 2011 dispose que :

« Le R.P.E. offre un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles :

- il contribue à la **professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s** et des gardes d'enfants à domicile,
- **il est un lieu d'animation en direction des professionnels de l'accueil individuel** (temps collectif, ateliers d'éveil) **des enfants et des parents.** »

Les temps d'animation proposés par le R.P.E. « caRAMels » sont des **temps professionnels pour les assistant(e)s maternel(le)s** accompagné(e)s des enfants qu'ils/elles accueillent et/ou des **temps de convivialité pour les parents, grands-parents** accompagnés de leur(s) enfant(s), petit(s)-enfant(s).

Les personnes adultes pourront notamment en ce lieu :

- ✓ tisser des liens,
- ✓ rompre leur isolement,
- ✓ bénéficier d'un accompagnement à la parentalité,
- ✓ bénéficier d'un soutien professionnel (pour les assistant(e)s maternel(le)s),
- ✓ enrichir leurs pratiques professionnelles (pour les assistant(e)s maternel(le)s).

La participation aux différents ateliers est libre mais il est demandé à chacun de :

- ✓ participer activement à la vie de l'atelier,
- ✓ d'apporter ses idées, partager ses expériences,
- ✓ exprimer ses souhaits, ses difficultés,
- ✓ faire des propositions nouvelles, être à l'initiative d'une activité ...

Ces temps permettent aussi à l'assistant(e) maternel(le) de **porter un regard différent sur l'enfant qu'il/elle accueille** et de pouvoir :

- l'observer interagir avec d'autres enfants et d'autres adultes,
- être présent(e) sans ingérence afin de le laisser évoluer de manière assurée et autonome dans cet environnement collectif riche en sollicitations mais dans un cadre sécurisé, l'enfant étant sous surveillance constante.

La professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s s'appuie aussi sur le recentrage des objectifs pédagogiques liés à une activité plutôt qu'à son aspect strictement occupationnel. L'accompagnement au quotidien dans la pratique professionnelle apporte un savoir-faire et un savoir-être grâce à l'échange et la prise de recul que permet le travail en équipe.

Les jeux libres :

Jouer librement permet à l'enfant :

- d'améliorer sa confiance en lui,
- de développer son autonomie,
- de favoriser sa pensée créative.

En effet, durant ces temps où l'enfant joue « librement », il prend l'initiative du jeu et décide de ce qu'il veut en faire. Il a ainsi un contrôle certain sur son environnement et développe sa confiance en lui. Les interactions établies alors avec les autres enfants, sans l'adulte, lui permet de s'affirmer, de contrôler ses émotions et ses impulsions, de négocier avec les autres ... sous couvert des règles de collectivité imposées qui assurent le respect de soi, des autres et de son environnement.

L'enfant fait des choix par lui-même (faire seul ou pas ? comment faire ? ...). Il aura parfois à trouver des solutions face aux problèmes ou freins qu'il rencontre.

Par ailleurs, lors des jeux libres, un même objet peut connaître plusieurs utilisations différentes et ce détournement de l'objet propre contribue à développer sa créativité, son sens critique et son imagination.

L'espace étant entièrement dédié à l'accueil de l'enfant, le matériel est adapté et à disposition. L'adulte est là pour observer, s'assurer que tous les enfants évoluent dans un cadre sécurisé et bienveillant.

Lors des ateliers du R.P.E., cela se traduit par :

- ✓ la mise en place de « coins jeux » en libre accès durant tout le temps de l'animation,
- ✓ des espaces toujours présentés de la même manière, permettant à l'enfant de se repérer dans l'espace,
- ✓ un tapis ferme et épais mis à disposition des bébés sur lequel ils peuvent se mouvoir et évoluer de manière autonome et sécurisée puisqu'un adulte est toujours présent,
- ✓ la participation de l'adulte s'il est sollicité ou en retrait, tout en restant en vigilance.

Les activités dirigées :

Les activités dites « dirigées » sont proposées à l'enfant et non imposées. C'est un temps où concentration et écoute sont demandées. Elles sont plus ou moins longues suivant l'âge et le développement psychomoteur de l'enfant.

Même si l'adulte intervient davantage lors de ces temps, il ne fait pas « à la place » de l'enfant : il joue là un rôle de soutien voire de guide. L'important reste le plaisir que l'enfant prend à faire l'activité et l'adulte à l'accompagner.

L'objectif premier est de favoriser l'épanouissement de l'enfant et non de le contraindre à une réalisation.

L'activité dirigée se construit autour de :

- ✓ un petit groupe (4-5 maximum),
- ✓ la présence de l'adulte,
- ✓ 1 ou 2 consignes simples et claires, facile à intégrer et à réaliser,
- ✓ l'attention des uns envers les autres,
- ✓ une durée de 5 à 15 minutes avec les plus grands,
- ✓ du matériel adapté au développement moteur de chaque enfant.

Le refus de l'enfant à participer est respecté mais, à partir de 2 ans, il lui est quand même demandé d'écouter l'objectif et les consignes afin qu'il ait bien conscience de ce qui est proposé. En effet, l'enfant doit avoir envie et prendre plaisir à réaliser une activité pour qu'elle soit porteuse.

D'une manière générale, que ce soit lors des jeux libres ou dirigés, l'enfant s'éveille à toutes les notions inhérentes à la vie en société.

Charte des ateliers du R.P.E.

- ✓ Les enfants restent sous la responsabilité de leur assistant(e) maternel(le) ou de leur parents, grands-parents,
- ✓ Les activités du relais se font durant les ateliers,
- ✓ Les adultes, comme les enfants, participent activement à la vie de l'atelier,
- ✓ Les séances sont des temps de partage conviviaux mais restent un temps professionnel,
- ✓ Le langage utilisé lors des ateliers doit être compatible avec la présence des enfants,
- ✓ Le lieu permet de s'interroger sur les objectifs des activités proposées, des temps libres ou des séances,
- ✓ Ce qui importe n'est pas tant la finalité de l'activité mais ce qui se passe pendant et autour de cette activité,
- ✓ Les adultes se répartissent au sein des ateliers afin que chacun des enfants soit sous surveillance,
- ✓ Lors du temps « chansons », tous les enfants sont assis sur le tapis,
- ✓ Le côté « cuisine » des locaux est interdit aux enfants,
- ✓ Une pause-café peut se faire par petits groupes.